

Biodiversité : une protection très insuffisante

Si les Etats n'accélèrent pas leurs efforts, protéger un tiers de la planète d'ici à 2030 sera un but hors de portée

CALI (COLOMBIE) - envoyée spéciale

Au rythme actuel, l'objectif visant à préserver au moins 30 % de la planète d'ici à la fin de la décennie est hors d'atteinte. Au cours des dernières années, les progrès en matière d'extension des réseaux d'aires protégées, mais aussi en ce qui concerne l'amélioration de la qualité et la gouvernance de ces espaces, ont été bien trop lents.

Selon le rapport *Protected Planet*, publié lundi 28 octobre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il faut redoubler d'effort : la superficie des aires protégées doit doubler sur terre et tripler en mer d'ici à 2030.

« Il est essentiel que les zones protégées atteignent l'objectif de 30 %, mais il est tout aussi important qu'elles soient efficaces et n'aient pas d'impact négatif pour les personnes qui y vivent, souligne Inger Andersen, directrice exécutive du PNUE. Ce rapport montre que certains progrès ont été réalisés, mais que nous n'allons ni assez loin ni assez vite. »

Ce document, dévoilé à l'occasion de la 16^e conférence mondiale sur la biodiversité (COP16), constitue la première évaluation globale des avancées enregistrées depuis la COP15, organisée fin 2022 à Montréal, au Canada, lors de laquelle 195 Etats et l'Union européenne (UE) s'étaient engagés à placer sous protection près d'un tiers de la planète.

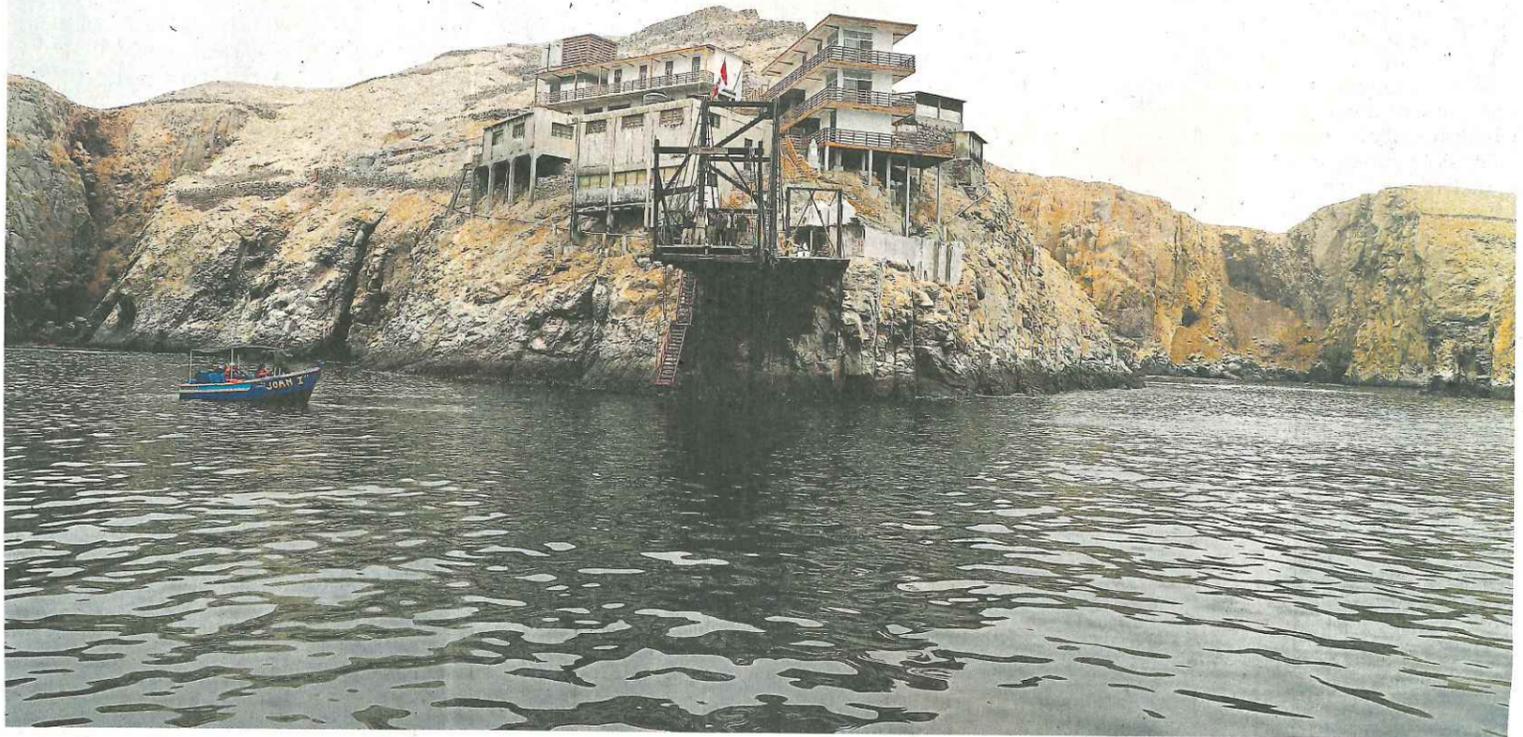
Pas à franchir gigantesque

Au-delà de l'objectif quantitatif, la cible 3 (sur 23) de l'accord de Kunming-Montréal prévoit que les aires protégées soient gérées de manière efficace, équitable et respectueuse des droits des peuples autochtones et des populations locales. Les aires protégées sont insuffisantes pour mettre un terme, à elles seules, à l'effondrement de la biodiversité, mais elles ont démontré leur utilité pour lutter contre la destruction des espaces naturels et la fragmentation des habitats.

Selon les données les plus récentes, 17,6 % des terres et 8,4 % des mers sont désormais protégées. Le cap des 17 % pour la partie terrestre avait été atteint dès 2020 et, en 2021, un précédent rapport indiquait que 7,74 % des espaces

Le poste de surveillance et de contrôle du secteur protégé Grupo de Pescadores (Isla Grande), de la réserve nationale Sistema de Islas, au Pérou, le 21 mai.

ULAN/POOL/LATIN AMERICA NEWS A



marins étaient préservés. Depuis 2020, les progrès ont été minimes, regrettent les auteurs du PNUE et de l'UICN.

Des efforts sont tout de même à noter. En quatre ans, 629 000 kilomètres carrés (km²) de terres et 1,77 million de km² de mers ont été officiellement placés sous statut de protection, et un tiers des pays et territoires ont étendu leur réseau. A la veille de l'ouverture de la COP, la région autonome portugaise des Açores a annoncé la création d'une aire marine protégée de 287 000 km², la plus vaste de l'Atlantique Nord.

Mais pour que les Etats puissent respecter leur engagement, le pas à franchir est gigantesque : en six ans, ce sont 16,7 millions de km² de terres, soit presque l'équivalent de la superficie de la Russie, et 78,3 millions de km² de mers, soit un espace plus vaste que l'océan Indien, qui doivent être préservés. Concernant les mers, il faudrait

mettre en place chaque année au moins 23 aires protégées de la taille de la France métropolitaine, a calculé Greenpeace. Dans un rapport publié le 21 octobre, l'ONG souligne qu'au rythme actuel l'objectif de 30 % de protection des océans ne pourrait être atteint qu'en... 2107.

Les efforts s'avèrent particulièrement insuffisants en haute mer, dans les eaux internationales. Seules dix aires protégées sont comptabilisées dans cette zone, alors qu'elle représente les deux tiers de la superficie de l'océan mondial. Sans les eaux internationales, l'objectif de protéger 30 % des mers est pourtant illusoire : il faudrait alors multiplier les aires protégées devant les pays côtiers, ce qui serait non seulement difficile à faire accepter socialement, mais aussi peu efficace du point de vue de la biodiversité. Le nouveau traité international sur la conservation et l'ex-

Selon les données les plus récentes, 17,6 % des terres et 8,4 % des mers sont désormais protégés

exploitation de la biodiversité en haute mer, un texte contraignant adopté en 2023, constitue toutefois un outil important pour espérer mieux protéger cet espace. Il doit être ratifié par 60 parties pour entrer en vigueur - 13 Etats l'ont ratifié à ce jour.

Concernant la qualité des aires protégées, le constat est tout aussi alarmant. Près d'un tiers des zones les plus importantes en matière de biodiversité ne bénéficient toujours d'aucune protection. Ce sont, par

exemple, des espaces où se trouvent des espèces ou des écosystèmes particulièrement menacés, considérés comme irremplaçables, ou des zones permettant aux espèces de se déplacer sans entraves. Les différentes aires protégées ne sont, par ailleurs, toujours pas suffisamment reliées entre elles : seuls 8,52 % des terres sont à la fois protégés et connectés. La connectivité est pourtant essentielle pour permettre aux espèces de migrer, de se déplacer, pour s'adapter aux effets du changement climatique et maintenir une diversité génétique suffisante.

Des « parcs de papier »

Ces zones bénéficient-elles de suffisamment de ressources et de personnel pour être gérées de manière efficace ? Les données manquent pour le dire. Moins de 5 % des terres sont couverts par des aires protégées dont la gestion a été évaluée, et le chiffre tombe à

1,3 % pour le domaine marin. Concernant la gouvernance, les auteurs du rapport se sont appuyés sur des évaluations concernant... 0,17 % du réseau terrestre et 0,04 % du réseau marin. « Le monde est dans le noir concernant l'efficacité, l'équité et les droits », insistent le PNUE et l'UICN.

Sans règles de gestion rigoureuses ni moyens de contrôle, les aires protégées restent des « parcs de papier », dessinés sur des cartes mais sans impact réel sur la biodiversité. En France, par exemple, les ONG de protection de l'océan ne cessent de dénoncer la poursuite du chalutage de fond dans des zones censées être préservées.

A Cali, seuls 34 Etats et l'UE ont pour l'instant soumis leur plan d'action, dans lequel ils expliquent comment ils comptent atteindre l'ensemble des engagements pris à Montréal. ■

PERRINE MOUTERDE ET MARTINE VALO (À PARIS)

Plus d'une espèce d'arbre sur trois est menacée d'extinction

Déforestation, espèces invasives, maladies, effets du réchauffement climatique... Les arbres sont soumis à de multiples pressions

CALI (COLOMBIE) - envoyée spéciale

Le sorbier de Legré, endémique des Alpes-de-Haute-Provence ; le chêne Hinckley, qui appartient au groupe des chênes blancs ; plus de la moitié des essences de magnolias ; le marronnier d'Inde, pourtant largement répandu en Europe... Plus d'une espèce d'arbre sur trois est aujourd'hui menacée d'extinction, selon la mise à jour de la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), publiée lundi 28 octobre.

Pour la première fois, la majorité des quelque 64 000 espèces connues ont été inscrites sur ce registre mondial : sur les 47 282 essences évaluées, au moins 16 425 (38 %) sont en danger d'extinction, c'est-à-dire classées dans l'une des trois catégories allant de « vulnérable » à « en

danger critique ». Cette évaluation, qui résulte de la collaboration d'un millier d'experts mobilisés depuis plusieurs années, confirme le résultat d'une étude publiée en 2021 par l'association britannique Botanic Gardens Conservation International.

« Les arbres jouent un rôle majeur pour les écosystèmes et les populations, souligne Eimear Nic Lughadha, la responsable de l'évaluation et de l'analyse de la conservation aux jardins botaniques royaux de Kew. Nous espérons que cette statistique effrayante incitera à une action urgente. »

La liste rouge, l'inventaire mondial le plus complet de l'état de la faune et de la flore, est l'un des instruments permettant de prendre le pouls de la biodiversité. Le nombre d'espèces d'arbres risquant de disparaître est deux fois plus important que celui de tou-

tes les espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens menacés réunies.

A chaque fois que des arbres disparaissent, des milliers d'autres espèces de plantes, d'animaux ou de champignons sont à leur tour fragilisées. « Plus des deux tiers des espèces d'oiseaux menacées à l'échelle mondiale dépendent des forêts », rappelle Cleo Cunningham, responsable du climat et des forêts à l'association BirdLife International.

Un rôle-clé dans le cycle de l'eau

Les populations humaines utilisent au moins 7 000 essences différentes pour se nourrir, se chauffer, se soigner ou disposer de matériaux de construction. Les arbres jouent également un rôle-clé dans le cycle de l'eau, des nutriments, du carbone, pour la régulation du climat et la formation

des sols. Maintenir des forêts diversifiées et en bonne santé est essentiel à la fois pour la biodiversité et pour lutter contre le dérèglement climatique.

Plusieurs menaces se cumulent : déforestation - pour le développement urbain et les activités agricoles -, espèces invasives, maladies, conséquences de la crise climatique avec la montée du niveau de la mer et des tempêtes plus fréquentes, particulièrement sous les tropiques... Selon cette nouvelle évaluation, les arbres situés sur des îles sont les plus à risque. Le baobab de Granddier, par exemple, la plus grande des six espèces de baobabs endémiques de Madagascar, souffre à la fois de la surexploitation de son écorce et de ses fruits et de la perte de son habitat en raison de défrichements, de l'artificialisation des sols et du réchauffement.

Mais le phénomène est global. En Amérique du Sud, où se trouve la plus grande diversité d'arbres au monde, le déboisement au profit de l'agriculture et de l'élevage constitue la menace principale. C'est le cas notamment en Colombie, où 45 % des espèces endémiques sont en danger. « Réduire le taux de changement d'affectation des terres est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la perte de biodiversité », rappelle une étude publiée en janvier 2023 dans la revue *Plants, People, Planet*.

Malgré les engagements des Etats à y mettre un terme, la déforestation se poursuit dans plusieurs régions du monde. Pour les arbres natifs du continent européen, les espèces invasives sont considérées comme la première cause de déclin, suivies par la déforestation, l'exploitation fores-

tière et l'étalement urbain. « Avec cette évaluation, nous savons désormais où agir pour lutter efficacement contre la crise d'extinction qui frappe les arbres dans le monde », insiste Jean-Christophe Vié, directeur général de la Fondation Franklinia, une ONG de conservation.

Certains projets portent leurs fruits : en Colombie par exemple, des universités, les autorités et le secteur privé sont mobilisés pour tenter de sauver le baobab colombien, une essence endémique du canyon du Chicamocha, en protégeant son habitat et en travaillant à sa réintroduction. L'UICN appelle aussi à développer des projets de conservation de ces espèces en dehors de leur aire de répartition, grâce à des banques de graines ou des collections dans les jardins botaniques. ■